

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D67-2019

Séance du 24/10/2019 – Convocation du 15 octobre 2019
Compte rendu affiché le 30 octobre 2019
Présidente de séance : Valérie GLATARD
Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY ; Annick PAKLOGLOU par Marine MATHEY ; Andrée MANGUELIN par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Des mises à jour régulières du tableau des effectifs sont réalisées, en fonction des départs en retraites, recrutement, avancement de grades ou réorganisation de services.

Cependant aucune consolidation n'avait été faite depuis de nombreuses années, ce qui ne permettait pas à la collectivité de disposer d'un état des lieux précis des postes permanents effectivement nécessaires à son fonctionnement. Suite à ce travail, il est proposé de procéder à la suppression de 82 puis à la création de 73 emplois.

Cela permettra de disposer d'un tableau des effectifs parfaitement à jour avec la situation actuelle de la collectivité, en phase avec les projets de recrutements prévu prochainement et avec des emplois ouverts sur le cadre d'emploi et non sur le grade.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **De procéder à la suppression de 82 emplois,**

Nombre d'emplois	Grade
1	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe
1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe
1	Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe
7	Adjoint d'animation
2	Adjoint du Patrimoine 1 ^{ère} classe
3	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe
16	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe
1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
4	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe
2	Agent de Maîtrise

4	Agent de Maîtrise Principal
1	Agent social
1	Animateur
1	Animateur Ppal 2 ^{ème} classe
1	Assistant spécialisé enseig. Artistique
1	Assistant de Conservation
8	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe
8	Attaché Territorial
1	Attaché Territorial principal
1	Auxiliaire de puériculture
1	Auxiliaire puéricultrice Principal 2 ^{ème} classe
1	Brigadier-Chef Principal
1	Chef de service
1	Éducateur APS Principal 2 ^{ème} classe
1	Educateur jeunes enfants
1	Gardien de Police
1	Ingénieur Territorial
1	Rédacteur
1	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe
1	Sage-femme classe exceptionnelle
1	Technicien Territorial

Nombre d'emplois	Cadre emploi
5	Adjoint Animation territorial
1	Adjoint technique

- **De procéder à la création de 73 emplois selon le détail ci-dessous :**

Nombre d'emploi	Cadre emploi
3	Adjoint administratif territorial
24	Adjoint technique territorial
6	Adjoint territorial d'animation
2	Adjoint territorial du Patrimoine
5	Agent de maîtrise territorial
2	Agent de police municipal
1	Agent social territorial
2	Animateur territorial
1	Assistant territorial de Conservation
1	Assistant territorial d'enseignement artistique
8	ATSEM
8	Attaché Territorial
2	Auxiliaire de puériculture territorial
1	Educateur territorial de jeunes enfants
1	Educateur territorial des APS
1	Ingénieur Territorial
3	Rédacteur Territorial
1	Sage-femme territoriale
1	Technicien Territorial

Le Comité Technique, consulté sur ces modifications le 11 octobre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- VU le budget communal,
- VU les délibérations relatives au tableau des effectifs en date des 26/01/06, 23/02/06, 23/03/06, 29/06/06, 25/01/07, 01/03/07, 31/05/07, 28/06/07, 27/09/07, 20/12/07, 24/01/08, 28/02/08, 24/04/08, 26/06/08, 18/09/08, 30/10/08, 27/11/08, 18/12/08, 29/01/09, 23/04/09, 25/06/09, 24/09/09, 22/10/09, 17/12/09, 25/02/10, 27/05/10, 23/09/10, 20/10/10, 22/10/10, 27/10/10, 14/12/10, 23/06/11, 22/09/11, 22/03/12, 28/06/12, 27/09/12, 20/12/12, 25/04/13, 27/06/13, 19/12/13, 22/05/14 25/09/14, 18/12/14, 26/03/15, 25/06/15, 22/10/15, 26/11/15, 28/01/16, 23/06/16, 26/10/16, 24/11/16, 28/09/17, 25/01/18, 26/04/18, 31/05/18, 02/07/18, 27/09/18, 25/10/18, 22/11/18, 28/02/19, 26/09/19,

- SUPPRIME 82 emplois, selon le détail ci-dessous :

Nombre d'emplois	Grade
1	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe
1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe
1	Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe
7	Adjoint d'animation
2	Adjoint du Patrimoine 1 ^{ère} classe
3	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe
16	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe
1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
4	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe
2	Agent de Maîtrise
4	Agent de Maîtrise Principal
1	Agent social
1	Animateur
1	Animateur Ppal 2 ^{ème} classe
1	Assistant spécialisé enseig. Artistique
1	Assistant de Conservation
8	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe
8	Attaché Territorial
1	Attaché Territorial principal
1	Auxiliaire de puériculture
1	Auxiliaire puéricultrice Principal 2 ^{ème} classe
1	Brigadier-Chef Principal
1	Chef de service
1	Éducateur APS Principal 2 ^{ème} classe
1	Éducateur jeunes enfants
1	Gardien de Police
1	Ingénieur Territorial
1	Rédacteur
1	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe
1	Sage-femme classe exceptionnelle
1	Technicien Territorial
Nombre d'emplois	Cadre emploi
5	Adjoint Animation territorial
1	Adjoint technique

- **CREE 73 emplois selon le détail ci-dessous :**

Nombre d'emplois	Cadre emploi
3	Adjoint administratif territorial
24	Adjoint technique territorial
6	Adjoint territorial d'animation
2	Adjoint territorial du Patrimoine
5	Agent de maîtrise territorial
2	Agent de police municipal
1	Agent social territorial
2	Animateur territorial
1	Assistant territorial de Conservation
1	Assistant territorial d'enseignement artistique
8	ATSEM
8	Attaché Territorial
2	Auxiliaire de puériculture territorial
1	Éducateur territorial de jeunes enfants
1	Educateur territorial des APS
1	Ingénieur Territorial
3	Rédacteur Territorial
1	Sage-femme territoriale
1	Technicien Territorial

- **DIT que la commune compte désormais 121emplois permanents selon le tableau des effectifs suivant :**

Cadre Emploi	Nombre d'emplois	Dont temps complet	Dont temps non complet	Quotité
Adjoint administratif Territorial	9	8	1	57%
Adjoint technique territorial	31	25	6	80%, 67%, 58%, 53%, 91%, 73%
Adjoint territorial d'animation	16	6	10	2 à 38%, 2 à 20%, 37%, 40%, 58%, 85%, 93%, 96%
Adjoint territorial du patrimoine	3		1	
Agent de maîtrise territorial	8		1	
Agent de police municipal	2		1	
Agent social territorial	1		1	
Animateur territorial	2		1	
Assistant de conservation territorial	3		1	
Assistant territorial d'enseignement artistique	1		1	
ATSEM	9		1	
Attaché Territorial	10		1	
Auxiliaire de puériculture territorial	2		1	
Bibliothécaire territorial	1		1	
Éducateur territorial de jeunes enfants	1		1	
Éducateur territorial des APS	1		1	
Ingénieur Territorial	1		1	
Rédacteur territorial	5		1	
Sage-femme territoriale	1		1	
Technicien territorial	3	2	1	84%
Techniciens paramédicaux	1		1	57%

- DIT que la commune compte également 10 emplois d'assistantes maternelles en contrats de droit privé
- DIT que les crédits correspondants figurent au budget de la commune
- DIT que la présente délibération remplace les délibérations relatives au tableau des effectifs en date des 26/01/06, 23/02/06, 23/03/06, 29/06/06, 25/01/07, 01/03/07, 31/05/07, 28/06/07, 27/09/07, 20/12/07, 24/01/08, 28/02/08, 24/04/08, 26/06/08, 18/09/08, 30/10/08, 27/11/08, 18/12/08, 29/01/09, 23/04/09, 25/06/09, 24/09/09, 22/10/09, 17/12/09, 25/02/10, 27/05/10, 23/09/10, 20/10/10, 22/10/10, 27/10/10, 14/12/10, 23/06/11, 22/09/11, 22/03/12, 28/06/12, 27/09/12, 20/12/12, 25/04/13, 27/06/13, 19/12/13, 22/05/14, 25/09/14, 18/12/14, 26/03/15, 25/06/15, 22/10/15, 26/11/15, 28/01/16, 23/06/16, 26/10/16, 24/11/16, 28/09/17, 25/01/18, 26/04/18, 31/05/18, 02/07/18, 27/09/18, 25/10/18, 22/11/18, 28/02/19, 26/09/19,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 octobre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29 octobre 2019
- Publication ou affichage le 30 octobre 2019

Valérie GLATARD, Maire.

